



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## maternités

Question écrite n° 5608

### Texte de la question

M. Alain Gouriou appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation préoccupante de la maternité de Paimpol, dans les Côtes-d'Armor. En effet, l'agence régionale d'hospitalisation de Bretagne souhaite fermer la maternité de Paimpol pour des raisons financières et de sécurité. Or, on constate un nombre croissant d'accouchements, ainsi, pour l'année 2002, cette maternité aura réalisé environ 330 accouchements. Le maintien de ce service au public est nécessaire en raison du caractère enclavé du pays de Paimpol en matière de transports, la maternité la plus proche se situe à 45 minutes de trajet en voiture. Il faut également prendre en compte la forte fréquentation touristique de ce secteur et la proximité de l'île de Bréhat, très peuplée en été. De plus, cette maternité bénéficie d'un encadrement médical très satisfaisant. Les personnels hospitaliers et la population sont très mobilisés et légitimement attachés à ce service de proximité. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'envisage de prendre le Gouvernement afin d'assurer le maintien et la pérennité de la maternité de Paimpol.

### Texte de la réponse

L'agence régionale d'hospitalisation de Bretagne a décidé, le 2 juillet dernier, de ne pas renouveler les capacités de gynécologie-obstétrique du centre hospitalier de Paimpol, en raison du faible niveau de l'activité (autour de 300 accouchements en 2002), et surtout des perspectives de la démographie médicale, notamment en gynécologie-obstétrique. Simultanément, l'ARH a approuvé son projet d'établissement afin de conforter, notamment, les activités d'urgences, de médecine et de chirurgie, y compris la chirurgie gynécologique, la prise en charge des personnes âgées et le développement des lits d'aval. Concernant l'obstétrique, l'ARH a demandé la mise en place d'un centre périnatal de proximité. Cette perspective appelle une mobilisation importante de tous les acteurs pour permettre au centre périnatal de proximité d'assurer un service performant aux parturientes et aux couples, avec un suivi personnalisé avant et après l'accouchement, tant en matière de prévention que de soins. Comme le suggère l'ARH, le centre périnatal de proximité devra fonctionner dans le cadre d'une fédération médicale interhospitalière avec le centre hospitalier de Saint-Brieuc, laquelle pourrait être élargie aux centres hospitaliers de Lannion et de Guingamp. L'autorisation actuelle d'obstétrique arrivant à échéance le 21 mars 2003, il importe de mettre ce délai à contribution pour construire un projet d'avenir ambitieux pour l'établissement et un suivi adapté pour les parturientes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Gouriou](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5608

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 2002, page 3850

**Réponse publiée le :** 6 janvier 2003, page 118